

Au lendemain de la décision de justice, un Premier ministre fragilisé

IL EST LOGIQUE QUE REVIENNE à un professeur de français la responsabilité d'enseigner l'importance des accents dans la langue française. François Bayrou n'est pas déstabilisé par la condamnation de Marine Le Pen. Mais, François Bayrou déstabilise plus que jamais adversaires et soutiens.

Cela s'est vu plus encore en ce lendemain de séisme politique. Le Premier ministre débute ce 1^{er} avril à 8 heures 15, à Matignon, avec le petit-déjeuner qui rassemble les chefs de sa majorité. Il répète son trouble concernant l'exécution provisoire décidée à l'encontre de Marine Le Pen, tout en affirmant qu'il ne commente pas une décision de justice. Il s'exprime ensuite contre le port du voile dans le sport pour éviter la stigmatisation de millions de musulmans. A titre personnel. Sur le même registre, il critique enfin la méthode qui a présidé à la mise en place des zones à faible émission.

Premier point, la condamnation de Marine Le Pen. Une participante éclaire la position du Premier ministre : il ne commente pas la peine, mais s'insurge contre le principe de l'exécution provisoire.

Deuxième point : le voile dans le sport. Il faut croiser le récit de la moitié des participants pour dessiner la synthèse suivante : François Bayrou est pour l'interdiction dans des compétitions sportives mais contre si l'on se place dans le cadre de la pratique sportive en général.

Troisième point : la disparition des ZFE. Certes, c'est un avis personnel, mais quelle est la position du gouvernement ? Vous verrez jeudi.

Temporisation. Il n'est que 9 heures 30. François Bayrou arrive au Conseil économique, social et environnemental (Cese). A l'origine, cette visite devait officialiser le lancement du débat « qu'est-ce qu'être français ? ». L'annonce est renvoyée à la 49^e minute d'un discours qui en compte 51. « Je serais heureux que votre conseil accepte de l'organiser [...] Je veux bien fournir un texte d'appui parmi d'autres. » Ce débat a été pour la première fois annoncé il y a trente-deux jours.

Tout le discours devant le Cese est rythmé par les appels à agir. « La nécessité d'agir tout de suite est un devoir moral. » « Nous n'avons pas le temps. » « Nous sommes appelés à une action immédiate. » « Si nous ne faisons rien, nous nous rendrions coupables de non-assistance à un pays en danger. »

Quatre chantiers exposés dans ce discours. Les mêmes que dans une lettre envoyée aux parlementaires il y a dix jours. Exemple un, la santé. Le Premier ministre demande une carte précise des besoins médicaux. La semaine pro-

Lundi, après l'annonce de la condamnation, les cabinets ministériels ont tout de suite pensé que la censure se rapprochait. « Il n'y a pas une demi-seconde où on s'est senti serein depuis la dissolution, assure une ministre passée de Michel Barnier à François Bayrou. Ça se tend politiquement. Il y a beaucoup de facteurs d'énervement »

chaine, les « parties prenantes » seront réunies à Matignon. Avant la fin avril, il y aura un plan d'action. Exemple deux, la réforme de l'Etat. François Bayrou a réuni les directeurs de l'administration centrale le 21 février. Le 14 mars, il a reçu leur compte-rendu. La semaine prochaine, il le transmet au Cese et aux commissions parlementaires. Puis, il ouvre une concertation des Français. Avant la fin avril, il reviendra devant les ministres pour confronter les observations.

15 heures, le chef du gouvernement prend place dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Le député RN de la Somme, Jean-Philippe Tanguy, donne le ton de la séance de questions au gouvernement. « Vendetta du système », « juges tyrans », « Etat de droit exécuté. »

Trois réponses de François Bayrou dans cette séance. Il faut soutenir les juges, mais on



SIPA PRESS

« Il faut soutenir les juges, mais on peut s'interroger sur l'exécution provisoire », a réagi **François Bayrou** à l'Assemblée nationale, mardi 1^{er} avril.

peut s'interroger sur l'exécution provisoire. Il faut soutenir les décisions judiciaires, mais le Parlement peut s'interroger sur une modification de la loi. Il faut respecter la séparation des pouvoirs et ce sera donc aux députés et sénateurs de dire ce qu'il pense de la proposition de loi annoncée par le député Eric Ciotti pour le mois de juin.

Il est 16 heures 18, l'hémicycle se vide. Marine Le Pen est toujours éliminée de la prochaine course présidentielle. Le Rassemblement national est toujours furieux. Le Parti socialiste continue de protester contre un Premier ministre qui commente une décision de justice. Les macronistes ont perdu le mode d'emploi du bayrouisme si tant est qu'ils l'aient déjà eu un jour. Dans l'hémicycle, au moment où François Bayrou a dit s'exprimer en tant que citoyen, la députée EPR, Eléonore Caroit, a crié : « Vous n'êtes pas citoyen. Vous êtes Premier ministre. »

Course de haies. Lundi, après l'annonce de la condamnation de Marine Le Pen, les cabinets ministériels ont immédiatement pensé que la censure se rapprochait. « Il n'y a pas une demi-seconde où on s'est senti serein depuis la dissolution, assure une ministre passée de Michel Barnier à François Bayrou. Ça se tend politiquement. Il y a beaucoup de facteurs d'énervement. »

L'attitude du RN est une de ces raisons de la colère. Mais, « la stratégie du RN reste irrationnelle », rappelle un ancien conseiller de Matignon, qui en a fait les frais sous Michel Barnier. « Est-ce qu'ils veulent une dissolution à l'été, ce qui sortirait Marine Le Pen de l'Assemblée nationale ? », s'interroge une ministre. Que fera le PS à l'issue du conclave des retraites ? Soigner la gauche ou l'extrême droite ? « Là où François Bayrou fait une erreur, c'est qu'il ne peut pas gagner sur les deux tableaux. A un moment, il faut choisir son combat, ça ne peut pas être et le PS et le RN », observe un député macroniste.

Au moment où les promesses de François Bayrou doivent se concrétiser, les voies de la censure s'ouvrent à nouveau. Santé, organisation de l'Etat, budget 2026, financement de l'effort de guerre, retraites, sans oublier la cohorte de propositions de loi sur lesquelles le gouvernement doit se positionner... Les mois d'avril, mai et juin ressemblent à une course de haies sur une distance plus proche du marathon que du 110 mètres. François Bayrou doit les franchir avec des partenaires de moins en moins fiables.

Quelle sera l'attitude des troupes de Marine Le Pen ? Vont-elles bouder les séances dans l'hémicycle ? Une ministre remarque que les députés frontistes étaient les moins absents lors des votes. Et donc parfois les plus utiles. Lundi, après le coup de tonnerre judiciaire, le groupe macroniste aurait-il retiré sa proposition de loi sur le logement social s'il avait été certain de la présence d'une grande partie du groupe RN ? Mardi, en fin d'après-midi, une large majorité de députés a voté la loi contre le narcotrafic.

Voici une éclaircie dans un ciel qui, au-dessus de la tête de François Bayrou, s'est obscurci. Il n'a pas l'air de s'en soucier. Ce 1^{er} avril, ce lendemain de choc politique, était pour lui un jour comme les autres.

Matthieu Deprieck
@mdeprieck

L'urgence climatique commande de sortir rapidement un texte de loi, aujourd'hui pris en otage par certains politiques

Programmation de l'énergie : le grand n'importe quoi

No man's land

Menace de censure du gouvernement de Marine Le Pen, lettre de sénateurs à François Bayrou pour demander la suspension du décret sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, politique énergétique que les députés veulent rendre illégale : **les oppositions se manifestent fort et bien tard.**

Irène Inchauspé

DÉCIDÉMENT, MIEUX vaut tard que jamais ! Pour avoir la peau des zones à faibles émissions (ZFE), tout le monde se découvre soudainement un intérêt pour les « pauvres ». Etonnant. Pour la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), des voix s'élèvent de partout, aujourd'hui, pour réclamer une loi. Perturbant. D'autant que les discussions sur ce sujet remontent quand même à l'automne 2022. Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique de l'époque, avait lancé une concertation citoyenne sur « le mix énergétique de demain », suivie de sept groupes de travail réunissant élus locaux, professionnels de l'énergie et ONG. A la fin de l'automne 2023, un avant-projet de loi a même été envoyé pour consultations aux instances traditionnelles (dont le Conseil national de la Transition écologique).

Las, le changement de gouvernement, début janvier 2024, vient percuter le projet de PPE. La priorité du nouveau ministre délégué à l'Énergie, Roland Lescure, et de son ministre de tutelle, Bruno Le Maire, est ailleurs, et le gouvernement Attal annonce au printemps l'abandon de la voie législative, faute selon lui de majorité politique. La PPE passera donc par décret. « Constructif, rapide et efficace » est alors le nouveau mantra du gouvernement en matière de planification énergétique. Une position qui contrarie ceux qui voulaient une grande loi et crée quelque remous à l'époque, mais sans plus.

Pas de vision. Aujourd'hui en revanche, c'est un vrai festival de protestations. Le 13 mars, 160 sénateurs de la droite et du centre ont écrit une lettre à François Bayrou. Dans ce courrier, ils l'appellent à « renoncer » à la publication imminente du décret (prévue mi-avril). Ils fustigent une absence de « vision globale » et regrettent que le travail parlementaire soit ignoré.

Le 20 mars, Marine Le Pen en rajoute une sacrée louche. Dans une interview au *Figaro Magazine*, elle exige que le texte fasse l'objet d'un débat au Parlement et affirme que « si Bayrou refuse, ça pèserait dans la balance pour une censure ». Quelques jours plus tard, le 25 mars lors d'une conférence presse, le député RN Jean-Philippe Tanguy tape à bras raccourcis sur le projet de PPE. « Une politique énergétique délirante, qui provoquera la désindustrialisation avec une énergie devenue plus rare et plus chère », « le coût des carburants renchérit de 23 centimes d'euros par litre à partir de 2027 en répercussion des certificats d'économie d'énergie et de l'ETS 2, qui

« Les grands programmes nucléaires à long terme ont besoin d'une légitimité démocratique »

viendront s'ajouter aux 100 milliards d'euros de subventions nouvelles et aux 200 milliards nécessaires pour les réseaux, soit une facture de 300 milliards », « une stratégie socialo-macroniste qui entraînera une croissance économique deux fois moindre qu'actuellement », a-t-il affirmé sans sourciller.

Le président délégué du groupe RN à l'Assemblée annonce dans la foulée avoir repris à son compte et déposé la proposition de loi (PPL) de programmation sur l'énergie du sénateur LR Daniel Gremillet, sans avoir de créneau parlementaire pour la présenter. Dans sa version adoptée en séance publique le 16 octobre 2024, celle-ci fixe de grands objectifs en matière de programmation nucléaire. Elle prévoit de tendre vers 27 gigawatts (GW) de nouvelles capacités nucléaires d'ici à 2050, à partir de réacteurs de grande puissance et de SMR. Elle acte également le maintien de la part de l'atome dans la production d'électricité à plus



SIPA PRESS

Marc Ferraci, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, s'est dit favorable à la proposition de loi sur la programmation énergétique du sénateur LR Daniel Gremillet.

de 60% à l'horizon 2030 et un mix de production d'électricité majoritairement nucléaire à l'horizon 2050.

Cerise sur le gâteau, lors des débats en commission, le 26 mars, sur le projet de loi de simplification de la vie économique, les élus ont tout simplement supprimé la possibilité prévue par le Code de l'énergie de fixer la PPE par décret, comme cela a d'ailleurs été le cas en 2016 et 2020, sans que soit lancé un appel à la censure du gouvernement. L'amendement déposé en ce sens sera discuté le 8 avril dans le cadre du débat sur la loi de simplification.

« En 2023, nous avions réclamé une loi et écrit aux parlementaires pour cela, rappelle Jules Nyssen, président du syndicat des Énergies Renouvelables. Aujourd'hui, nous avons un décret d'une ligne qui renvoie à un texte légitime parce qu'il a été largement débattu, il ne faut pas le suspendre ». Car, en matière de lutte contre le réchauffement climatique « tout le temps qui passe ne se rattrape guère, tout le perdu ne se rattrape plus », comme le dit la chanson (Barbara). « Nous vivons toujours avec la PPE précédente, avec l'idée qu'il faut fermer douze réacteurs nucléaires, il est donc urgent que ce décret soit publié », juge Valérie Faudon, déléguée générale de la Société française d'énergie nucléaire.

Débat. Elle estime toutefois que le Parlement devra ensuite se saisir des sujets énergétiques. « Les grands programmes nucléaires à long terme ont besoin d'une légitimité démocratique », rappelle-t-elle. Marc Ferraci, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, s'est dit ouvert au débat et favorable à la PPL de Daniel Gremillet. « Nous allons à un moment ou à un autre l'inscrire à l'Assemblée nationale », a-t-il déclaré sur Franceinfo le 28 mars, sans autre précision. De quoi ajouter à la confusion, alors que l'urgence est de publier le décret (ce qui est prévu mi-avril).

Il est grand temps de savoir quelles sont les grandes orientations de la France en matière de consommation et de production d'énergie dans les dix prochaines années. « Ensuite, il serait souhaitable d'organiser un débat parlementaire sur les objectifs énergétique à 2050, puisque le projet de PPE est aujourd'hui à dix ans », souligne Jules Nyssen.

La directrice générale d'Engie est sur la même longueur d'onde. « D'abord parce que bien que perfectible, ce texte donne une visibilité et un cap indispensables », écrit Catherine MacGregor le 31 mars sur LinkedIn. La PPE n'est pas une abstraction technocratique : elle fixe des objectifs concrets et chiffrés pour les horizons 2030 et 2035, permettant aux acteurs de l'énergie et aux industriels d'orienter leurs stratégies et de sécuriser leurs engagements sur le long terme. »

Des considérations qui, manifestement, n'intéressent pas beaucoup les politiques. Dommage. En France, la baisse des émissions des gaz à effet de serre s'est essouffée en 2024. Elles ont certes diminué de 1,8% par rapport à 2023, selon les données provisoires publiées par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), le 28 mars. Mais c'est un chiffre très inférieur à la réduction de 5,8% atteinte entre 2022 et 2023. Le respect des objectifs climatiques nationaux implique d'aller presque trois fois plus vite.

@inchauspe